

NE RESTEZ PAS ISOLÉ SIGNALEZ-VOUS

INSCRIVEZ-VOUS SUR LE REGISTRE DE SOLIDARITÉ ET DE PRÉVENTION

Qui est concerné ?

Les personnes résidant à leur domicile :

- de plus de 65 ans
- de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- les adultes handicapés
- toute personne se sentant en situation de fragilité
- un tiers peut également se charger de l'inscription [parent, soignant, aide à domicile...]



Comment faire ?

- Remplir un formulaire en mairie
- Télécharger le formulaire sur le site www.foret-fouesnant.bzh

